



## TOUS ENSEMBLE VENDREDI 25 OCTOBRE DANS L'ACTION, SOYONS SOLIDAIRES ! NÉGO MUTUELLE

### PCPC 3<sup>ème</sup> trimestre novembre 2019 :

Le versement se fera sur la paie de novembre, pour l'Emboutissage, Services Généraux, Garnissage, Faisceaux et Logistique Cabine le montant est de **105 euros** (le maximum) alors que pour la Tôlerie, Peinture, Composants, Montage et Logistique Montage le montant ne sera que de **79,50 euros** victime de travailler dans les secteurs avec le risque de se blesser et par conséquent perdre de l'argent en plus.

### La journée de solidarité, qui doit travailler ?

On pourrait croire que tout le monde est concerné puisque, c'est un texte de loi, mais non les artisans et les professions libérales n'y sont, pour l'instant, pas soumis ainsi que **les députés et sénateurs ne sont pas assujettis à cette contribution...** au motif qu'ils ne perçoivent pas de salaire, mais une indemnité de fonction.

### À quoi servent les fonds récoltés ?

Censées financer l'aide aux personnes en perte d'autonomie, les sommes récoltées lors du jour de solidarité connaissent en fait une destination sensiblement différente du but qui leur était alloué.

L'année dernière, on a évalué à près de 2,42 milliards d'Euro les sommes ainsi collectées qui vont vers un organisme spécial nommé la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

Le but étant de pouvoir aider les personnes âgées en résidence spécialisée ou à domicile (recrutement de personnel pour les maisons de retraite, financement de pièces climatisées, heures d'aides à domicile pour les personnes handicapées ou dépourvues d'autonomie).

### Combien cette journée rapporte à Renault trucks ?

En effet chaque cabine ou camion fabriqués par les salariés produit un bénéfice ...

Pour **Sud Solidaires** nous ne sommes pas dupes des avantages que tirent les actionnaires de cette journée de travail gratuit et leurs poches sont grandes ouvertes !

Pour **Sud Solidaires**, Renault Trucks a les moyens de verser ces 0,3 % de contribution sans toucher à nos congés, nos jours fériés ni à nos JNT.

Journée de solidarité... Quelle solidarité ? Il n'y a que les salariés qui participent, les patrons ne mettent pas un centime ! La solidarité de ceux qui ont le moins : moins tu gagnes, plus tu partages !

**Nous revendiquons haut et fort que la Direction prenne à sa charge la journée de solidarité .**

**Pour rappel les horaires de fin de poste sont les suivants :**

- Normal → 15h19
- équipe : Matin → 12h55 - Après-midi → 20h40
- Nuit → 4h25

**À noter que ces horaires de fin de poste peuvent être avancés (temps de pause déplacé) dans certains secteurs.**

**Toujours les mêmes qui paient...**

# **Sud Solidaires** appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser et à faire grève le 25 octobre 2019:

- pour l'amélioration des salaires.
- pour l'amélioration des conditions de travail.
- contre la flexibilité et le travail gratuit.

**Sud Solidaires** appelle à une journée d'action le vendredi 25 octobre, avec une durée laissée au choix de chaque salarié, en fin de poste :  
**1h, 2h, 3h ou plus jusqu'à la journée complète soit 7 heures.**

Tous ensemble défendons nos salaires et l'amélioration de nos conditions de travail, ce n'est pas aux salariés de subir les différents choix politiques de l'entreprise et des actionnaires.

## **Négociation en cours de la Mutuelle frais de santé :**

Depuis janvier 2014 tous les salariés Renault Trucks sont chez APICIL et depuis ce transfert il y a eu une augmentation de cotisation en 2017, les chiffres pour cette année nous amènent à cette négociation pour mettre les comptes à l'équilibre entre les entrées de cotisations et les dépenses de frais de santé concernant les salariés Renault Trucks.

Les premières propositions de la direction sont : la baisse des prestations, faire cotiser un 3<sup>ème</sup> enfant pour les familles nombreuses, le cumul de la baisse de prestations et une hausse de la cotisation ou enfin la hausse des cotisations du conjoint et des enfants.

À ce jour l'intersyndicale fait encore front face aux propositions de la direction afin de maintenir les prestations et minimiser la hausse de cotisation salariale en augmentant la part patronale obligatoire (50% de l'option A).

## **CSE extra du 7 octobre sur l'incendie du 25 septembre en tôlerie.**

**Sud Solidaires** a demandé une réunion extra du CSE afin d'analyser les causes et les actions, avant et après le départ de feu. La CSSCT (CFDT, CGT, CFE/CGC) s'était seulement contentée de faire un simple arbre des causes qui ne s'intéresse qu'aux causes en amont d'un événement. À défaut, une enquête officielle qui elle est communiquée à l'inspection du travail, aurait dû être réalisée.

**Sud Solidaires** lors de cette réunion a fait remarquer à la direction qu'elle n'avait pas appliqué le même principe de précaution, quand il s'agit de préserver l'outil industriel on appelle la cavalerie (sapeur-pompier de Caen), mais dans le même temps **on n'évacue pas** la totalité des salariés. **Sud Solidaires** s'interroge concernant la procédure d'alarme qui consiste à ne pas déclencher de sonnerie d'alerte quand on appui sur l'alarme incendie, mais envoie une alerte au PC sécurité qui se déplacent pour s'assurer que cela ne soit pas une fausse alerte.

En conclusion : pour **Sud Solidaires** la procédure d'alarme détaillée lors de la réunion est assez risquée car même si cela ne fait perdre que quelques minutes cela peut devenir les minutes de trop en cas de réel incendie. Cette réunion du CSE est maintenant retranscrite sur un procès-verbal qui pourrait faire foi en cas de défaillance de la procédure mise en place par la direction.